



26.025

Rapport de la Commission financière

Comptes 2025

(du 18 mai 2026)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la Commission

Pour le PS :	M. Pierre-Alain Borel M. Laurent Duding Mme Monique Gagnebin M. David Houlmann	vice-président
Pour le POP :	M. Mourad Crevoisier Mme Mathilde Reverchon Hans Moëvi Mme Lara Zender	
Pour le PLR :	M. Anthony Curty M. Claude-André Moser M. Alain Vaucher	
Pour Les Vert-e-s :	M. Grégory Rochat M. Michaël Vögtli Mme Line Vögtli Demarle	président
Pour l'UDC:	Mme Jennifer Angehrn M. Jean-Pierre Brechbühler	rapporteure

Composition du Conseil communal

M. Huguenin-Elie, président, directeur du dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB)

M. Théo Bregnard, vice-président, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

M. Jean-Daniel Jeanneret, directeur du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI)

Mme Ilinka Guyot, directrice du dicastère des ressources humaines, de la jeunesse, des espaces publics et des relations extérieures (DJEPR)

M. Thierry Brechbühler, directeur de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS)

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission financière (COFI) s'est réunie à trois reprises dans le cadre de l'examen des comptes 2025, les 26 mars, 5 mai et 18 mai 2026.

Les sous-commissions se sont réunies les 30 et 31 mars 2026, soit immédiatement après la première séance de la COFI.

Le Conseil communal in corpore a participé à l'ensemble des séances. Ont également pris part aux travaux Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances, ainsi que Mme Laurence Perrenoud, assistante de direction du DEFASI, en charge de la rédaction des procès-verbaux.

Les travaux de la COFI se sont déroulés dans un climat constructif.

Présentation générale des comptes 2025

Le 26 mars 2026, le Conseil communal a présenté les comptes 2025, lesquels affichent un bénéfice de CHF 1,2 million, alors qu'un déficit de CHF 6,2 millions avait été budgété.

Les recettes s'élèvent à CHF 301,6 millions, pour des charges de CHF 300,4 millions. Les charges salariales atteignent CHF 128,0 millions. La dette au 31 décembre 2025 se monte à CHF 548,3 millions, tandis que les investissements nets réalisés s'élèvent à CHF 34,4 millions, soit 69 % des crédits acceptés par le Conseil général.

La facture sociale enregistre une dégradation de CHF 2,4 millions, notamment en raison de l'augmentation des subsides LAMal et du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale.

Les principaux écarts constatés par rapport au budget sont les suivants :

- pertes sur terrains du patrimoine financier à hauteur de CHF 2,9 millions (constitution de réserves liées à la pollution) ;
- baisse de la participation au pot commun des transports de CHF 1,0 million ;
- hausse des recettes fiscales de CHF 11,5 millions ;
- augmentation des taxes et redevances de CHF 2,0 millions ;
- attribution à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 0,5 million.

Les charges de personnel représentent environ 50 % des charges totales, tandis que les revenus fiscaux constituent également près de 50 % des recettes, ce qui peut être considéré comme un indicateur d'équilibre.

S'agissant des charges liées aux BSM (biens, services et marchandises), un dépassement de CHF 0,8 million par rapport au budget est constaté. Toutefois, celles-ci sont en diminution par rapport aux comptes 2024, notamment en raison de la baisse des coûts énergétiques.

Les pertes sur débiteurs sont légèrement inférieures à celles de 2024, sans que la situation puisse être jugée pleinement satisfaisante.

L'autofinancement s'élève à CHF 15'972'546 (contre CHF 16,6 millions en 2024), soit un taux d'autofinancement de 46,4 %, permettant de couvrir une partie des investissements.

Le taux d'intérêt moyen de la dette demeure faible, inférieur à 2 %.

Enfin, l'excédent de bilan (fortune nette) progresse légèrement pour atteindre CHF 133,9 millions.

Prises de positions des représentant-e-s des groupes

Préavis du groupe Les Verts

Pour la deuxième année consécutive, les comptes se soldent par des chiffres noirs. Le résultat pour les comptes 2025 affiche un bénéfice de CHF 1,2 millions, soit une amélioration de CHF 7,4 millions par rapport au budget. La hausse des recettes fiscales de CHF 11,5 millions contribue très largement à ce résultat, confirmant que la ville a besoin de ressources supplémentaires afin d'assurer ses prestations, mener ses projets et renforcer son dynamisme. En parallèle, les charges ont été bien maîtrisées par l'ensemble des services communaux ; qu'ils en soient ici remerciés.

Cette année encore, la volatilité des prix de l'énergie a un impact sur les charges de biens, services et marchandises. La situation internationale n'y est pas étrangère et doit nous amener à développer notre autonomie énergétique, nous encourager à faire preuve de sobriété (instrument environnemental le plus efficace) en matière de consommation de ressources naturelles ainsi que renforcer la résilience de notre économie locale et développer l'économie circulaire.

Ce bon résultat financier ne doit pas nous faire oublier que l'augmentation des pertes sur débiteurs ainsi que celle de la facture sociale, principalement due aux subsides Lamal, traduisent une précarisation d'une partie de notre population dont nous devons tenir compte.

Pour terminer, n'oublions pas de garder à l'esprit les défis liés à la dépollution qui ont un impact sur notre environnement, notre santé et notre engagement envers les générations futures.

Préavis du groupe PLR

Le groupe PLR prend acte avec satisfaction du bénéfice de CHF 1.2 mio présenté dans les comptes 2025. Dans un contexte marqué par la hausse de plusieurs charges structurelles, ce résultat démontre la capacité de la Ville à maintenir un pilotage financier sérieux. Nous relevons l'augmentation des recettes fiscales de CHF 11.5 mio ainsi que celle des recettes liées aux taxes, en hausse de CHF 2 mio. Ces éléments traduisent encore les

résultats d'une situation économique antérieure, mais la conjoncture peu favorable, nous oblige à la prudence quant aux recettes futures. Les prochains exercices devront impérativement rester bénéficiaires afin de préserver les capacités d'investissement de la Ville.

Le PLR remercie le personnel de la Ville pour son engagement sans faille et la qualité des prestations fournies à la population. Nous soutenons la pleine compensation du renchérissement ainsi que l'octroi des échelons. Toutefois, si nous voulons continuer à valoriser le travail des collaborateurs de la Ville, celle-ci devra veiller attentivement à l'évolution des EPT.

Le PLR souligne également l'effort d'investissement consenti par la Ville, avec CHF 34.4 mio réalisés. Le taux de réalisation de 69% reste en deçà de nos attentes ; un niveau d'environ 75% nous satisferait.

Nous restons enfin préoccupés par la hausse des charges sociales de CHF 2.4 mio, signe d'une précarisation croissante pouvant peser sur les recettes fiscales futures. Avec une dette de CHF 548 mio, une gestion rigoureuse demeure indispensable.

Préavis du groupe PS

Le PS prend acte avec satisfaction du bénéfice dégagé par les comptes 2025 alors qu'un déficit important était annoncé. Ce résultat reflète une bonne maîtrise des charges, l'engagement du personnel communal ainsi que le dynamisme économique de notre ville. Nous saluons également le maintien d'investissements ambitieux en faveur des infrastructures, des espaces publics et de la qualité de vie de la population.

Ce résultat positif ne doit toutefois pas masquer la fragilité de la situation financière. Le bénéfice repose largement sur des recettes fiscales exceptionnelles liées aux personnes morales, dont la pérennité demeure incertaine dans un contexte géopolitique et économique mondial instable. Dans le même temps, la dette continue de progresser ce qui nous préoccupe.

Les prochaines années exigeront donc des efforts importants de stabilisation financière, sans renoncer à des prestations publiques fortes ni aux investissements nécessaires au développement de la Ville. Il faudra également préserver l'attractivité résidentielle et économique de la commune dans un contexte de forte concurrence régionale.

Enfin, l'augmentation de la facture sociale et du nombre de bénéficiaires des subsides LAMal met en lumière les difficultés croissantes rencontrées par une partie de la population ainsi que les limites du système actuel d'assurance-maladie. La progression des inégalités et de la précarité doit nous alerter. Plus que jamais, la cohésion sociale et la solidarité doivent rester au cœur des choix politiques de notre Ville.

Préavis du groupe POP

Pour la deuxième année consécutive, les comptes de notre ville sont positifs. Sans être trop optimistes, on peut penser que nous sommes sortis de l'ornière dans laquelle se trouvait la ville à la suite de certaines décisions de politique fiscale cantonale. Cette amélioration est due aux efforts fournis par notre exécutif ainsi que l'ensemble des services de notre ville.

On peut constater que la politique d'investissement de la ville porte ses fruits. Il est donc à souligner que les politiques d'austérité n'aident en rien lors de problématiques financières mais que c'est bien en investissant largement dans nos diverses infrastructures que l'on arrive à redresser une telle situation.

Nous sommes toutefois dans une période d'incertitude. La conjoncture est fragile. Les projets de réductions d'impôts seraient dans cette perspective, désastreux pour notre ville. Aussi voulons-nous insister, au-delà des clivages politiques, sur les conséquences de telles réductions pour notre ville.

Notre ville est ce qu'elle est, avec ses points forts et ses points faibles. Une réduction du budget conséquente à de telles baisses d'impôts frapperait particulièrement durement la Chaux-de-Fonds et donc sa population. En l'état, il serait inconscient de demander encore plus d'efforts aux services de la ville qui sont sous pression. Il serait plutôt temps d'ajuster les subventions aux différents acteurs qui œuvrent pour le bien de notre ville.

Les commissaires POP recommandent d'accepter les comptes 2025.

Préavis du groupe UDC

Les commissaires UDC se réjouissent des résultats bénéficiaires des comptes 2025. Ils félicitent et remercient le Conseil communal ainsi que l'ensemble des services pour leur engagement, leur rigueur et la discipline budgétaire retrouvée dans la gestion de l'administration. Même si ces

résultats s'expliquent en partie par des revenus exceptionnels durant cet exercice, nous saluons le fait que la Ville présente des comptes bénéficiaires pour la deuxième année consécutive.

Au-delà des chiffres, ce résultat témoigne également de la dynamique positive que connaît actuellement la Ville de La Chaux-de-Fonds. Son développement et son attractivité constituent des signaux encourageants pour l'avenir. Cette vitalité permet d'envisager avec confiance les prochaines échéances, en particulier dans la perspective de Capitale Culturelle Suisse 2027.

Il s'agira désormais de poursuivre sur cette voie afin de consolider durablement des finances saines et de permettre à la Ville de maintenir des comptes dans les chiffres noirs.

Les commissaires UDC resteront toutefois attentifs à ce que ces bons résultats ne conduisent pas à un relâchement dans la maîtrise des dépenses. Une gestion responsable doit s'inscrire dans la durée. Cela permettra de renforcer l'attractivité de la Ville, sa sécurité et la qualité de vie de ses habitantes et habitants.

Les commissaires UDC accepteront donc les comptes 2025.

Adoption des rapports des sous-commissions

Les rapports sont adoptés à l'unanimité des membres présent.e.s.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présent.e.s.

Approbaton des comptes 2025

Les comptes 2025 tels que présentés par le Conseil communal sont approuvés à l'unanimité des membres présent.e.s.

Remerciements

La Commission financière adresse ses remerciements à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour leur engagement et la qualité de leur travail.

Elle remercie également les membres du Conseil communal ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances, pour leur présence aux séances de la Commission financière ainsi que pour la pertinence et la qualité des réponses apportées.

Enfin, la Commission financière exprime sa reconnaissance à Mme Laurence Perrenoud pour la qualité de ses procès-verbaux et pour l'organisation des séances de la Commission.

Pour la Commission financière
Jennifer Angehrn
Rapporteure